



Autorité parental exclusive

Par **Dana2403**, le **02/12/2016** à **20:12**

Bonjour,

Depuis août, je m'occupe seule de ma petite fille qui a 17 mois. Son père n'a voulu la voir que 3 fois et n'a donné que 170 € de pension depuis... il n'appelle jamais, ne prend jamais de ses nouvelles et si je lui rappelle, il a toujours mieux à faire. Il a énormément de dettes, n'a pas de logement car 7.400 € de loyer impayés et une saisie sur salaire.

Je demande donc autorité parentale exclusive comme je suis seule à m'occuper de ma petite fille. Pensez-vous que je l'aurai ? Il a aussi une plainte de déposée en gendarmerie pour vol contre lui.

Merci.

Par **Visiteur**, le **02/12/2016** à **20:21**

Bsr,

Il faut le demander.

Le juge étudiera votre requête, diverses solutions de limitation des contacts sont possibles, mais nous ne pouvons préjuger...

Par **cocotte1003**, le **03/12/2016** à **09:58**

Bonjour, il est difficile de retirer l'autorité parentale à un parent tant qu'il n'y a pas de motif grave comme violence... du moment qu'il l'a reconnu, il fallait demander au juge une pension alimentaire qu'il devra impérativement payée et un droit de visite lui sera accordé, qui restera un droit et non une obligation, cordialement